



PRÉSENTATION DU COLLÈGE HENRI WALLON



Rentrée en 6^{ème}
Réunion des parents d'élèves de CM2



Site du collège



La Direction

- **La Principale** : Mme WACHOWSKI
- **Le Principal-adjoint** : M. FREALLE
- **Le Secrétaire général** : M. KROURI

Les collaborateurs

- **Accueil** : Mme JOVIAL
- **Secrétariat de direction** : Mme COLIN, M. GONY
 - **Secrétariat d'intendance** : M. ROCHAIX



L'équipe enseignante, éducative et médico-sociale

- **La CPE** : Mme BAUMGARTNER et son équipe d'AED
- **Les enseignants** : 31 enseignants pour les 13 disciplines
 - **L'infirmière scolaire** : Mme CHAPOTOT
 - **La psy-EN** : Mme FERREIRA
 - **L'assistante sociale** : Mme EBENI
 - **La médiatrice** : Mme ABDICHE



Les options en classe de 6^{ème}

- 30 places en 6^{ème} **bilangue** allemand/anglais
- 15 places en option **numérique** (1h/quinzaine)
- Entre 10 et 15 places en classe **CHAM**



La classe CHAM



Le dispositif **Classe à Horaires Aménagés Musique** du collège Henri Wallon propose un enseignement artistique renforcé permettant de suivre conjointement l'enseignement général du collège et l'enseignement musical spécialisé délivré par le Conservatoire Nina Simone de Malakoff sur le temps scolaire, de la 6^è à la 3^è.

ENSEIGNEMENTS MUSICAUX HEBDOMADAIRES	
AU COLLÈGE	AU CONSERVATOIRE
éducation musicale : 1h	cours individuel d'instrument : de 30 minutes à 1h (selon le niveau de l'élève)
pratique collective : 1h	formation musicale : de 1h à 2h (selon le niveau de l'élève)
	pratique collective : de 1h à 1h30 (selon la pratique)

L'ensemble des enseignements est obligatoire. Le non-suivi de l'un des cinq enseignements, au conservatoire ou au collège, constitue un motif de radiation du dispositif.



La classe CHAM



Deux demi-journées sont banalisées au collège – le mardi et jeudi après-midi – pour permettre aux élèves de CHAM de venir au conservatoire pour leur cours individuel musical, ainsi que pour leur cours de formation musicale.

Le cours de pratique collective pourra se dérouler un autre jour de la semaine.

Horaires des pratiques collectives 2024-2025 à titre d'exemple :

- Ensemble de flûtes traversières : mardi de 18h45 à 19h45
- Atelier percussions : mardi de 17h15 à 18h15
- Orchestre à vents : mercredi de 18h à 19h
- Malak'harmonie : mercredi de 19h15 à 20h45
- Orchestre à cordes Orion : vendredi de 18h à 19h
- Orchestre à cordes Altaïr : jeudi de 18h15 à 19h15
- Chorale adolescents : mercredi de 16h30 à 17h30



La classe CHAM



- Candidature du 17 au 25 mars : les familles saisissent un vœu de CHAM via *Affelnet*. Aucune lettre de motivation ni courrier n'est demandé.
- Le 6 mai 2025 : les élèves sont convoqués au conservatoire pour un entretien de motivation (Convocation envoyée à l'école primaire)
 - Débutant : il se présentera avec un chant de son choix qu'il devra produire
 - Non débutant : il se présentera avec une prestation à réaliser avec son instrument et un chant de son choix
- Le jury est composé d'un membre du conservatoire, du professeur d'éducation musicale du collège et du conseiller pédagogique du 1^{er} degré. L'entretien dure environ 15-20mn avec une phase collective et une autre individuelle.
- Le résultat des affectations vous sera communiqué en juin par courrier.



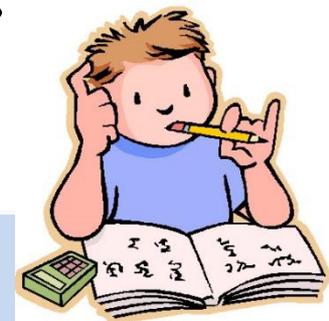
La classe bilingue allemand/anglais



- 30 places réparties sur deux classes
- 3 heures d'allemand et 4 heures d'anglais
- Poursuite de l'allemand jusqu'au lycée
- Tout élève peut être volontaire à condition de disposer d'une bonne capacité de travail (3h de cours en plus, du travail personnel supplémentaire, une autre discipline à suivre...) mais les élèves ayant fait de l'allemand à l'école élémentaire sont prioritaires
- Formulez votre demande en cochant la case correspondante dans le dossier d'inscription
- Le résultat des affectations vous sera communiqué fin juin par courrier.



Le dispositif « Devoirs faits »



- En début d'année, tous les élèves de 6^{ème} auront une heure de « Devoirs faits » dans leur emploi du temps. Ensuite, les enseignants décident d'imposer ou non le dispositif en fonction des besoins des élèves. A partir de la 5^{ème}, le dispositif devient optionnel.
- Ces séances proposent de la méthodologie, un accompagnement dans la réalisation du travail personnel, une aide en terme d'organisation (ex : comment faire son cartable, comment faire des fiches mémo, ...)
- **Coordonnateur du dispositif** : M. Rousseau



Actualité - Les groupes en français et en mathématiques en 6^e et en 5^e

Dans le cadre de la réforme du « choc des savoirs », depuis la rentrée 2024, les cours de mathématiques et de français sont organisés en groupes sur la totalité de l'horaire hebdomadaire. La classe demeure l'organisation de référence pour les autres disciplines.

- Deux classes sont réparties en trois groupes
 - Effectif réduit
 - Accompagnement personnalisé
 - Un seul enseignant toute l'année



Les emplois du temps

Exemple :

Collège Henri WALLON 11/02/2025 16:51 - Page 1

(6A)

	lundi 07/10	mardi 08/10	mercredi 09/10	jeudi 10/10	vendredi 11/10
8h00		ANGLAIS LV1 BELKHIR I.,003 AGL		ED.PHYSIQUE & SPORT.	
9h00		MATHEMATIQUE S HADDAD O.,106	ANGLAIS LV1 BELKHIR I.,003 AGL	ROUSSEAU J.	SCIENCES VIE & TERRE ABOUDA K. 104 SVT
10h10	MATHEMATIQUE S HADDAD O.,106	FRANCAIS ADE A.,202	ARTS PLA STIQUES BERINGS-FALVEL F. 208 Arts	MATHEMATIQUE S HADDAD O.,106	MATHEMATIQUE S HADDAD O.,106
11h05	FRANCAIS ADE A.,202		HIST.GEO.EN.MOR.CIV PASQUIET M. 207	FRANCAIS ADE A.,202	ANGLAIS LV1 BELKHIR I.,003 AGL
12h00					
12h30					
13h25	ANGLAIS LV1 BELKHIR I.,003 AGL	ED.PHYSIQUE & SPORT.		HIST.GEO.EN.MOR.CIV PASQUIET M. 207	FRANCAIS ADE A.,202
14h25	SCIENCES VIE & TERRE ABOUDA K. 104 SVT	ROUSSEAU J.		FRANCAIS ADE A.,202	EDUCATION MUSICALE BATARD A. 006 Musique
15h35	HIST.GEO.EN.MOR.CIV PASQUIET M. 207			ART S PLA STIQUES BERINGS-FALVEL F. 208 Arts	
16h30					
17h25					

Les élèves ont 25 heures de cours (28 heures pour les bilangues)



La prise en charge des élèves à besoins particuliers

- **PAI (Projet d'Accueil Individualisé)** : pour les troubles de la santé
 - **PAP (Projet d'Accueil Personnalisé)** : pour les troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie, dyspraxie, dysorthographe, etc.)
 - **PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation)** : pour les élèves en situation de handicap (matériels adaptés, accompagnement, aménagements, etc.)
- Si votre enfant dispose dès cette année d'une prise en charge, merci de joindre une copie des documents au dossier d'inscription ou de nous l'adresser dès la rentrée.



La vie scolaire

- L'éducation citoyenne (CVC, formation des délégués, vie collégienne)
- La prévention des risques
- Relations vie scolaire / enseignants / famille
- Les casiers, la carte « carnet de liaison »



Téléphone portable et montre connectée



- Utilisation interdite au collège
- Lien concentration / addiction aux écrans
- Le cyber-harcèlement
- Rappel : l'âge minimum requis pour ouvrir un compte sur les réseaux sociaux est de 13 ans ou plus (avec accord des parents jusqu'à 15 ans)



Les activités hors la classe

- Une chorale
- Un atelier théâtre
- L'association sportive
- Les clubs sur le temps du midi
- Le CVC
- ...



Calendrier d'inscription

Dans l'enseignement public, votre enfant est affecté par **l'inspecteur d'académie** dans le collège de secteur géographique de votre domicile (Pensez à signaler tout changement d'adresse à l'école de votre enfant)

Résultat de l'affectation : 4 juin 2025

Lien pour vérifier le nom de votre collège de secteur :

[carte de sectorisation collèges](#)

Cliquer sur « Accéder à la carte » et saisissez votre adresse en haut à gauche de l'écran.



Calendrier d'inscription

Inscription en ligne de votre enfant : **du 6 au 17 juin 2025**

Ou

Inscription sur place : le **samedi 14 juin de 9h à 12h**
lors de la **journée portes ouvertes** du collège.





MON COMPTE ÉDUCONNECT

JE SUIS REPRÉSENTANT(E) LÉGAL(E) POURQUOI UN COMPTE ÉDUCONNECT ?

Grâce à Éduconnect, j'accède **rapidement, facilement et en autonomie aux informations et démarches** dédiées à la scolarité de mon enfant



Accès 24h/24 et 7j/7

MON ENFANT EST DANS LE PREMIER DEGRÉ

- **Je peux consulter le Livret scolaire unique (LSU)** de mon enfant via le portail de services en ligne de l'Éducation nationale et j'accède à l'historique des informations depuis la classe de CP

MON ENFANT EST/ENTRE DANS LE SECOND DEGRÉ

- **Je peux consulter le livret scolaire** de mon enfant et j'accède toujours à l'historique des informations depuis la classe de CP

Une fois l'inscription en ligne ouverte par l'établissement

- **Je vérifie et/ou modifie** des informations me concernant ou concernant mon enfant
- **Je consulte les résultats** de l'affectation
- **J'inscris** mon enfant en ligne
- **Je demande l'étude automatique du droit à la bourse** au moment de l'inscription



MES ACCÈS ÉDUCONNECT

DEUX MODALITÉS D'IDENTIFICATION



SOIT PAR FRANCECONNECT

Première connexion

- 1 Je clique sur le bouton « S'identifier avec FranceConnect »
- 2 Je choisis un compte connu parmi ceux disponibles (comptes impots.gouv.fr, ameli.fr, l'Identité Numérique La Poste, etc.)
- 3 J'indique le numéro de téléphone portable communiqué à l'école ou à l'établissement scolaire puis le code de validation reçu par SMS
- 4 Je confirme que je suis le représentant légal des élèves dont je suis responsable et j'indique leur date de naissance

Connexions suivantes

- ✓ Je suis reconnu(e) automatiquement

SOIT PAR MON COMPTE ÉDUCONNECT

Je n'ai pas de compte ÉduConnect

- 1 Je clique sur le bouton « Je n'ai pas de compte »
- 2 Je renseigne les champs (nom, prénom, numéro de mobile communiqué à l'école ou à l'établissement scolaire) et je termine en cliquant sur le bouton « Suivant »
- 3 Je reçois par SMS mon code de sécurité que je renseigne et je termine en cliquant sur le bouton « Suivant »
- 4 Je confirme que je suis le représentant légal des élèves dont je suis responsable et j'indique leur date de naissance
- 5 Je reçois par SMS mes identifiants ÉduConnect

J'ai déjà créé mon compte ÉduConnect

- 1 Je renseigne les champs (identifiant et mot de passe de mon compte ÉduConnect)
- 2 Je me connecte



BESOIN D'AIDE ?

Consulter les tutoriels vidéos dédiés à la connexion aux services en ligne

Se connecter avec son compte responsable élève

Créer son compte responsable élève



Le service de demi-pension

- Délégation de service public
 - La salle de restauration se situe au collège
- Inscription obligatoire sur le site PASS+ pour les élèves mangeant à la cantine
 - Choix des jours de restauration par les familles selon l'emploi du temps
 - Annulation de la réservation possible 3 jours ouvrés avant.



Informations et inscription sur PASS+ des Hauts-de-Seine
(à partir du 10 juin)

www.passplus.fr

Aide et contact : 09 69 32 60 92 / contact@passplus.fr



INFO – livraison du nouveau collège fin 2025



Le collège Henri Wallon

Devient

Le collège **Charlotte Delbo**





L'association des représentants de parents d'élèves



Contact : fcpewallon92@gmail.com



Questions - réponses



Quelques informations supplémentaires...

- Vous ne pouvez pas choisir les camarades de classe de votre enfant. Pour toute situation particulière, vous devez le signaler au professeur actuel de l'école qui nous transmettra les informations. La composition des classes est dévoilée le jour de la rentrée. Les classes sont hétérogènes, composées d'élèves de plusieurs écoles.
- Les activités éducatives et pédagogiques (ateliers, clubs, Association Sportive...) seront présentées aux élèves à la rentrée. Ils pourront s'y inscrire librement.
- La liste des fournitures scolaires sera disponible sur Educonnect. Elle sera également disponible sur le site public du collège.
- Les élèves demi-pensionnaires disposeront d'un casier (un casier pour deux élèves)



Quelques informations supplémentaires...

- Les parents sont les bienvenus le jour de la rentrée pour accompagner leur enfant . Des ateliers de présentation du collège leur seront proposés après la prise en charge des élèves.
- Votre enfant devra avoir accès, sous votre surveillance, à un ordinateur dès la rentrée de 6^{ème} (consultation de l'emploi du temps, devoirs à rendre en ligne, communication avec son professeur principal, accès aux informations générales, compétences numériques à travailler...) Des ordinateurs portables peuvent être prêtés par le CD92 sous certaines conditions.